

Ville de Carignan

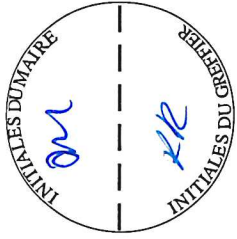
SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE
DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE
VILLE, LE 6 FÉVRIER 2019, À 20 H.

Sont présents :

M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général
M. Rémi Raymond, directeur général
adjoint et greffier

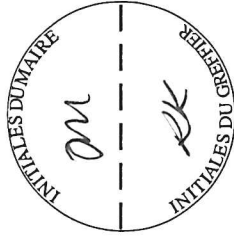
ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 Séance ordinaire du 16 janvier 2019
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1 Nomination - Substitut - M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
 - 5.2 Autorisation de signature - Acquisition des lots 6 228 648 à 6 228 655
- 6 FINANCES
 - 6.1 Déboursés du mois de janvier 2019
 - 6.2 Dépôt - Liste des engagements - Janvier 2019
 - 6.3 Autorisation de signature - Emprunt temporaire - Règlement 507-E
- 7 TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Approbation et autorisation signature - Demande de CA MELCC - Aménagement de la piste multifonctionnelle Lareau-Désourdy
 - 7.2 Autorisation de paiement - Acceptation définitive partielle - Travaux d'infrastructures municipales île Goyer (Phase 2)



Ville de Carignan

- 7.3 Appropriation - Aménagement du parc Edouard-Harbec
- 7.4 Octroi de contrat - Fourniture de service en analyse de laboratoire
- 8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Demande de dérogation mineure 2018-048 - Lot 2 999 321 - 3019-3021, rue Lareau
 - 8.2 Demande de dérogation mineure 2018-049 - Lot 4 947 026 - 3647, rue Gérard-La Palme
 - 8.3 Demande de dérogation mineure 2018-050 - Lot 6 127 499 - 3112, chemin Sainte-Thérèse
 - 8.4 Demande de PIIA 2018-051 - Lot 2 344 864 - 3105, chemin Sainte-Thérèse
 - 8.5 Autorisation - Occupation du domaine public - Rejet fosse septique
 - 8.6 Approbation et autorisation de signature - Entente relative à des travaux municipaux - Quartier Riviera Phase II
- 9 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1 Embauche - Responsable camps de jour
 - 10.2 Embauche - Étudiants - Semaine de relâche
 - 10.3 Accréditation des organismes pour l'année 2019
 - 10.4 Prêt de salle - AQDR
 - 10.5 Demande de subvention - Relais pour la vie 2019
- 11 RÉGLEMENTATION
 - 11.1 Avis de motion - Règlement 513-A relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Carignan et au maintien de l'ordre durant ses séances
 - 11.2 Avis de motion - Règlement 514-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction et l'aménagement du parc du Centre multifonctionnel
 - 11.3 Adoption - Règlement 310-25 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan
 - 11.4 Adoption - Règlement 419-2 amendant le règlement 419 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation
 - 11.5 Adoption - Règlement 483-4-U règlement omnibus modifiant le règlement de zonage no 483-U
- 12 INFORMATIONS



Ville de Carignan

13 DIVERS

- 13.1** Lettre d'entente - Création d'un poste et autorisation de signature - Agent de communication
- 13.2** Octroi de contrat - Forfait cellulaire intelligent

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

19-02-44

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

19-02-45

4.1 Séance ordinaire du 16 janvier 2019

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2019.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

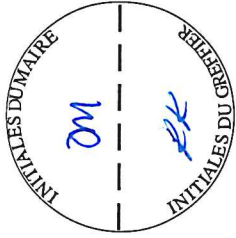
19-02-46

5.1 Nomination - Substitut - M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un substitut en remplacement du maire au Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ainsi qu'un délégué substitut à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la



Ville de Carignan

conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE nommer le conseiller Daniel St-Jean, à titre de substitut au maire au Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

DE nommer le conseiller Daniel St-Jean, à titre de déléguée substitut afin de représenter la Ville de Carignan au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

QUE les résolutions 17-11-369 et 17-11-385 soient modifiées en conséquence.

19-02-47

5.2 Autorisation de signature - Acquisition des lots 6 228 648 à 6 228 655

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente des lots 6 228 648 à 6 228 655.

6 FINANCES

19-02-48

6.1 Déboursés du mois de janvier 2019

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de janvier 2019 pour un montant de 1 491 083,55 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de janvier 2019, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 13 791,07 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

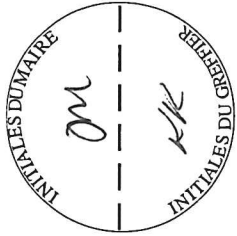
6.2 Dépôt - Liste des engagements - Janvier 2019

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 18 décembre 2018 au 20 janvier 2019.

19-02-49

6.3 Autorisation de signature - Emprunt temporaire - Règlement 507-E

CONSIDÉRANT l'approbation du Ministère, du règlement 507-E



Ville de Carignan

autorisant l'acquisition des lots 6 228 648 à 6 228 655, décrétant une dépense de 3 221 000 \$ et un emprunt à long terme de 2 950 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de permettre au trésorier de signer un emprunt temporaire d'un maximum de 2 898 900 \$ qui permettra de payer les factures jusqu'à l'émission de la dette permanente du règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt 507-E.

7 TRAVAUX PUBLICS

19-02-50

7.1 Approbation et autorisation signature - Demande de CA MELCC - Aménagement de la piste multifonctionnelle Lareau-Désourdy

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de la piste multifonctionnelle Lareau-Désourdy au nord du cours d'eau Robert, Branche # 2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, un certificat d'autorisation doit être délivré par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

EN CONSÉQUENCE :

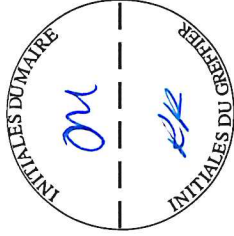
Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Carignan atteste que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE le conseil municipal de Carignan ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

QUE le conseil municipal de Carignan s'engage, une fois les travaux parachevés, à transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une attestation signée par



Ville de Carignan

un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

QUE le conseil municipal de Carignan autorise le directeur général, ou en son absence le greffier, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou demande d'autorisation au Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ainsi qu'au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

19-02-51

7.2 Autorisation de paiement - Acceptation définitive partielle - Travaux d'infrastructures municipales île Goyer (Phase 2)

CONSIDÉRANT la résolution 16-10-433 octroyant le contrat de travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur une portion de l'île Goyer à l'entreprise Béton Mobile St-Alphonse (MSA);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 78 202,86 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive partielle pour les travaux d'infrastructures municipales île Goyer (Phase 2), à l'entreprise MSA Infrastructures Inc. (auparavant Béton mobile St-Alphonse Inc. (MSA);

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-367.

19-02-52

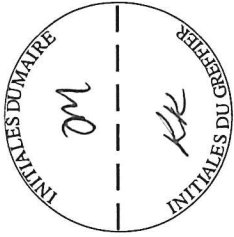
7.3 Appropriation - Aménagement du parc Edouard-Harbec

CONSIDÉRANT que la Ville désire aménager de nouvelles installations récréatives au parc Edouard-Harbec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'appropriation d'un montant de 75 000 \$ des fonds de



Ville de Val-de-la-Rue

parc pour l'aménagement du parc Edouard-Harbec;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'une appropriation des fonds de parc.

19-02-53

7.4 Octroi de contrat - Fourniture de service en analyse de laboratoire

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, par demande de prix, à une demande de soumissions pour l'analyse de laboratoire des échantillons d'eau pour les années 2019, 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'analyse de laboratoire des échantillons pour l'eau potable et les eaux usées, à la firme Eurofins Environex au montant de 47 851,45 \$ incluant les taxes.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-412-00-419, 02-412-10-419, 02-412-20-419 et 02-414-00-419.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

19-02-54

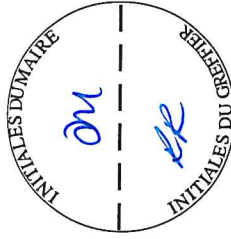
8.1 Demande de dérogation mineure 2018-048 - Lot 2 999 321 – 3019-3021, rue Lareau

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la superficie de l'espace habitable complémentaire (studio) autorisée dans le permis d'agrandissement du bâtiment principal de 113 mètres carrés, alors que la réglementation en vigueur autorise une superficie maximale de 100 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme la superficie de l'espace habitable complémentaire



Mairie de Carignan

(studio) de 113 mètres carrés, pour la propriété sise au 3019-3021, rue Lareau, soit le lot 2 999 321.

19-02-55

8.2 Demande de dérogation mineure 2018-049 - Lot 4 947 026 - 3647, rue Gérard-La Palme

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme une distance de 4,5 mètres, entre le perron et la ligne de terrain avant, ainsi qu'un empiètement de 1,5 mètre dans la marge avant, tandis que la réglementation en vigueur exige une distance minimale entre un perron et une ligne de terrain de 5 mètres et un empiètement maximal dans la marge avant de 1 mètre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme une distance de 4,5 mètres entre le perron et la ligne de terrain avant, ainsi qu'un empiètement de 1,5 mètre dans la marge avant, pour la propriété sise au 3647, rue Gérard-La Palme, soit le lot 4 947 026.

19-02-56

8.3 Demande de dérogation mineure 2018-050 - Lot 6 127 499 - 3112, chemin Sainte-Thérèse

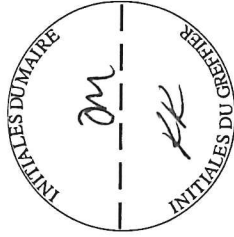
CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la superficie d'un espace habitable complémentaire (studio) ayant un pourcentage plus élevé soit 56,9 % que celui du logement principal qui sera de 43,1 %, alors que la réglementation en vigueur exige une superficie d'un espace habitable complémentaire inférieure à 45 % de la superficie brute du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la configuration du bâtiment, le logement principal est en partie situé au sous-sol et que la terminologie en vigueur n'inclut pas le sous-sol dans la superficie habitable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme la superficie d'un espace habitable complémentaire (studio) qui aura un pourcentage de 56,9 % tandis que celui du



Ville de Carignan

logement principal sera 43,1 %, pour la propriété sise au 3112, chemin Sainte-Thérèse, soit le lot 6 127 499.

19-02-57

8.4 Demande de PIIA 2018-051 - Lot 2 344 864 - 3105, chemin Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée avec garage intégré, dans la zone H-576, sur le lot 2 344 864 soit le 3105, chemin Sainte-Thérèse dans le secteur Sainte-Thérèse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage intégré, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 28 novembre 2018, minutes 39114, dossier 23099, pour la propriété sise au 3105, chemin Sainte-Thérèse, soit le lot 2 344 864.

19-02-58

8.5 Autorisation - Occupation du domaine public - Rejet fosse septique

CONSIDÉRANT le règlement 427-A décrétant les règles d'occupation du domaine public;

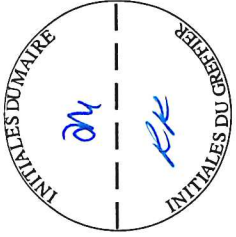
CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 3800, chemin Salaberry, lot 2 601 025, dans le cadre de travaux d'installation sanitaire afin d'obtenir l'autorisation d'installer une conduite sur le lot 3 036 764, propriété de la ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'installation d'une conduite sur le lot 3 036 764, tel qu'illustré au plan d'ensemble de Claudia Perez, ingénieure, de la firme les consultants de La Vallée-des-forts inc., daté du 6 décembre 2018, dossier numéro 18110719;

LE tout conditionnel au dépôt par le requérant d'un certificat de localisation illustrant l'emplacement de ladite conduite et au respect des dispositions du règlement 427-A décrétant les règles d'occupation du domaine public.



Ville de Carignan

19-02-59

8.6 Approbation et autorisation de signature - Entente relative à des travaux municipaux - Quartier Riviera Phase II

CONSIDÉRANT la demande pour des travaux municipaux dans le cadre de la seconde phase du projet domiciliaire Quartier Riviera;

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande pour les travaux municipaux présentée par le requérant;

QUE les travaux soient exécutés entièrement par le promoteur;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et le greffier à signer, l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire Quartier Riviera – Phase II;

LE tout conditionnel au dépôt de tous les documents prévus audit protocole.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19-02-60

10.1 Embauche - Responsable camps de jour

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

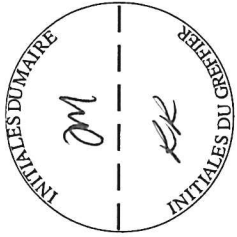
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Cassandra Mathieu à titre de responsable des camps de jour pour la saison estivale 2019, incluant les semaines de préparation ainsi que la fête des citoyens en septembre;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-51-151.



Ville de Carignan

19-02-61

10.2 Embauche - Étudiants - Semaine de relâche

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER mesdames Alexandra Tobar Cuenca, Élodé Théberge et monsieur Simon Grégoire à titre d'étudiants;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-90-181.

19-02-62

10.3 Accréditation des organismes pour l'année 2019

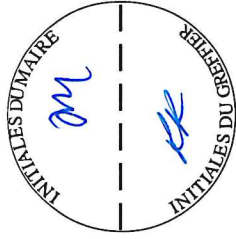
CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCRÉDITER en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes, pour l'année 2019, les organismes suivants :

- Association de ringuette Les Intrépides
- Les amis du Canal de Chambly
- Centre de bénévolat de la Rive-Sud
- Association de soccer carignanoise
- AQDR
- Centre d'écoute Montérégie
- Ensemble Vocal Via Voce
- Association régionale de Kin-Ball Rive-Sud
- Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville
- Équijustice (anciennement Ressources Alternatives Rive-Sud)
- Troc Montérégie
- Club de gymnastique Gym Richelieu
- Corps des cadets 2793 Chambly
- Fondation pour les Arts et la Culture du Bassin de Chambly
- La Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly



Ville de Carignan

- Wushu Choy Lee Fut

19-02-63

10.4 Prêt de salle - AQDR

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités (AQDR) - Section Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle du Centre multifonctionnel à l'organisme AQDR - Section Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu les 19 février, 28 mars et 12 novembre 2019 de 8 h à 12 h.

19-02-64

10.5 Demande de subvention - Relais pour la vie 2019

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière dans le cadre du Relais pour la vie 2019 qui se tiendra à Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une aide financière d'un montant de 500 \$ dans le cadre du Relais pour la vie 2019 qui se tiendra à Chambly;

D'AUTORISER une équipe formée d'élus, d'employés, de leurs familles et des amis à porter le nom de la Ville de Carignan.

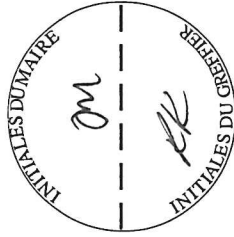
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

11 RÉGLEMENTATION

19-02-65

11.1 Avis de motion - Règlement 513-A relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Carignan et au maintien de l'ordre durant ses séances

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement no 513-A relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Carignan et au



Ville de Carignan

maintien de l'ordre durant ses séances.

19-02-66

11.2 Avis de motion - Règlement 514-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction et l'aménagement du parc du Centre multifonctionnel

La conseillère Édith Labrosse dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement no 514-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction et l'aménagement du parc du Centre multifonctionnel, décrétant à cette fin des travaux et un emprunt à long terme au montant de 3 589 000 \$.

19-02-67

11.3 Adoption - Règlement 310-25 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement no 310-25 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 310-25 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

19-02-68

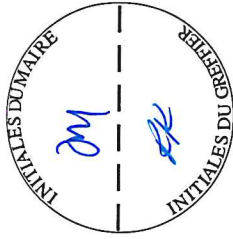
11.4 Adoption - Règlement 419-2 amendant le règlement 419 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement no 419-2 amendant le règlement 419 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 419-2 amendant le règlement 419 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation.



Ville de Carignan

19-02-69

11.5 Adoption - Règlement 483-4-U règlement omnibus modifiant le règlement de zonage no 483-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement no 483-4-U règlement omnibus modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à la majorité :

Les conseillères Anne Poussard et Stéphanie Lefebvre votent contre.

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 483-4-U règlement omnibus modifiant le règlement de zonage no 483-U.

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

19-02-70

13.1 Lettre d'entente - Création d'un poste et autorisation de signature - Agent de communication

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2018-08 annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE :

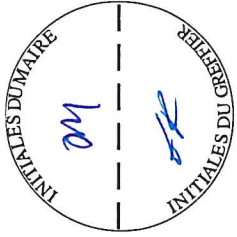
Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la création du poste d'agent de communication;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant, le directeur général et le greffier à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente 2018-08 avec le Syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 3508;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-30-151.



Ville de Carignan

19-02-71

13.2 Octroi de contrat - Forfait cellulaire intelligent

CONSIDÉRANT l'expiration du contrat du téléphone cellulaire du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de trois (3) ans pour le forfait cellulaire à la firme Telus Mobilité pour une dépense budgétaire annuelle de 1 500 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-40-331.

19-02-72

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 35.

Rémi Raymond
Greffier

Patrick Marquès
Maire